

Règlements du concours « Calendrier magique 2016 »

1. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours « **Calendrier magique 2016** », il suffit de réunir les conditions d'admissibilité mentionnées ci-dessous et de remplir le bulletin de participation en ligne qui se trouve à <http://www.telusquebec.com/accesprivileges>.

Pour participer aux **tirages quotidiens**, le participant inscrit doit i) se rendre sur la page du concours; ii) découvrir le prix du jour et iii) cliquer sur « Participer ». Le participant obtient alors une (1) chance de gagner le prix du jour et une (1) chance supplémentaire (possibilité maximale de vingt-cinq (25) chances additionnelles au total pendant la durée du concours) pour le tirage du grand prix.

Aucun achat requis.

Aucune autre forme de participation que celle énoncée ne sera acceptée.

Limite d'une seule participation par personne par jour pendant la durée du concours.

En prenant part au concours, les participants acceptent de se conformer aux règlements du concours et déchargent entièrement et à jamais TELUS (et tous leurs partenaires contractuels, consultants, agences de publicité et agences de promotion, sociétés affiliées et leurs administrateurs, membres de la direction, agents et employés, incluant tous leurs successeurs, héritiers ou ayants droit) de toutes causes d'action et réclamations, quelle qu'en soit la nature, qu'ils pourraient avoir maintenant ou après contre TELUS et autres personnes précédemment mentionnées, en lien avec le concours ou le prix gagné.

Le concours se terminera le 25 décembre 2016 à 23 h 59 HE (heure de l'Est) (« date de clôture du concours »).

2. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, le participant doit :

- être résident du Québec;
- être âgé de 18 ans et plus;
- fournir un numéro de téléphone et une adresse de courriel valide afin de permettre aux organisateurs du concours de le joindre;
- être un client abonné aux services Internet de TELUS (Internet de base, Internet Haute Vitesse Intermédiaire, Internet Haute Vitesse 6, Internet OPTIK^{MC} 15, Internet OPTIK 25, Internet OPTIK 50, Internet OPTIK 100, Internet OPTIK 250, Internet mobile) ou Télec OPTIK^{MC} au Québec;
- être inscrit au programme Accès Privilèges de TELUS;
- ne pas avoir un compte TELUS en souffrance.

Sont exclus du concours les employés et les agents de toute société affiliée à Société TELUS Communications et à ses agences de publicité ou de promotion, de même que les personnes qui logent au même domicile qu'eux. Sont également exclus les employés et les agents de tout commanditaire, s'il y a lieu, de même que les personnes qui logent au même domicile qu'eux.

3. PRIX

Grand prix :

Un (1) gagnant recevra :

- Un (1) téléviseur intelligent* à écran HD de 55 po UN55J6201 de Samsung (valeur de 1 100 \$)
- Un (1) système d'enceintes de cinéma-maison CineMate 15 de Bose (valeur de 600 \$)
- Un (1) ordinateur portable 2-en-1 Surface Pro 4* de Microsoft (valeur de 1 750 \$)
- Un (1) abonnement d'un (1) an aux services résidentiels de TELUS, selon la disponibilité des services dans leur région. Les services résidentiels comprennent la téléphonie, le service Internet et le service télé OPTIK.
 - Le prix inclut : Les frais mensuels à l'abonnement aux services résidentiels. Valeur minimale de 300 \$ (12 mois x 25 \$).
 - Le prix exclut : Les services payables à l'utilisation (par exemple, les minutes d'interurbain excédentaires, la Vidéo sur demande, la Télé à la carte, certaines options téléphoniques non incluses à l'abonnement mensuel).

La valeur maximale du prix dépend de la disponibilité des services résidentiels à la résidence du gagnant ainsi que de sa sélection de services lors de l'attribution du prix et pendant les douze mois pour lesquels il bénéficie du rabais (« durée du prix »). À titre indicatif, la valeur des services résidentiels de TELUS pour un an pourrait atteindre environ 2 400 \$. Au 13^{ième} mois, les frais mensuels des services détenus par le gagnant s'appliqueront, et ce, aux prix courants en vigueur.

La valeur totale minimale du grand prix s'élève à 3 750 \$.

Prix quotidiens :

Cent huit (108) gagnants recevront chacun l'un des prix suivants :

- Une des soixante-quinze (75) cartes VISA Prépayée de 100 \$. Valeur de ce prix : 7 500 \$.
- Un des trois (3) chèques de 1 000\$ émis par TELUS* (valeur de 1 000\$ chacun). Valeur de ce prix : 3 000 \$
- Un des trois (3) téléphones intelligents iPhone 7* de Apple accompagnés d'une (1) carte VISA prépayée de 150 \$ (valeur de 1 050 \$ pour chaque ensemble). Valeur de ce prix : 3 150 \$
- Un des trois (3) téléviseurs intelligents* à écran HD de 55 po UN55J6201 de Samsung (valeur de 1 100 \$ chacun). Valeur de ce prix : 3 300 \$.
- Un des deux (2) abonnements d'un (1) an aux services résidentiels de TELUS, selon la disponibilité des services dans leur région. Les services résidentiels comprennent la téléphonie, le service Internet et le service télé OPTIK.
 - Le prix inclut : Les frais mensuels à l'abonnement aux services résidentiels. Valeur minimale de 300 \$ (12 mois x 25 \$). Valeur minimale de ce prix : 600 \$.
 - Le prix exclut : Les services payables à l'utilisation (par exemple, les minutes d'interurbain excédentaires, la Vidéo sur demande, la Télé à la carte, certaines options téléphoniques non incluses à l'abonnement mensuel).
- Un des deux (2) ordinateurs portatifs MacBook* de Apple (valeur de 1 549 \$ chacun). Valeur de ce prix : 3 098 \$
- Une des trois (3) caméras HD étanches HERO4 Black pour casque et activités sportives de GoPro (valeur de 530 \$ chacune). Valeur de ce prix : 1 530 \$
- Un des trois (3) téléphones intelligents Galaxy S7* de Samsung accompagnés d'une (1) carte VISA prépayée de 150 \$ (valeur de 1 050 \$ pour chaque ensemble). Valeur de ce prix : 3 150 \$
- Un (1) ordinateur portable 2-en-1 Surface Pro 4* de Microsoft. Valeur de ce prix : 1 750 \$.
- Une des trois (3) tablettes électroniques iPad Pro* de Apple avec clavier Smart Keyboard accompagnés d'une (1) carte cadeau iTunes de 50 \$ (valeur de 1 048 \$ pour chaque ensemble). Valeur de ce prix : 1 647 \$
- Un des trois (3) ensembles comprenant une (1) enceinte Bluetooth SoundLink III de Bose et deux (2) lampes de table de recharge sans-fil pour téléphone intelligent de Varv (valeur de 480 \$ pour chaque ensemble). Valeur de ce prix : 1 440 \$

- Un (1) ensemble comprenant un (1) téléphone intelligent Apple iPhone 6S* et une (1) montre intelligente Apple Watch Série 1* accompagnés d'une carte VISA prépayée de 150 \$. Valeur de ce prix : 1 295 \$.
- Un des trois (3) ensembles comprenant un (1) pèse-personne wi-fi intelligent Aria de Fitbit et un moniteur d'activité Charge 2 de Fitbit (valeur de 370 \$ pour chaque ensemble). Valeur de ce prix : 1 110 \$
- Un des trois (3) lecteurs de musique portables iPod Touch de Apple accompagnés d'une (1) carte-cadeau iTunes de 50 \$ (valeur de 299 \$ pour chaque ensemble). Valeur de ce prix : 897 \$.

* Les tablettes électroniques, les ordinateurs portatifs, les téléphones intelligents, les montres intelligentes et les téléviseurs Smart sont attribués sans la mise en service. Toutes les mises en service sont assujetties à une vérification de crédit et aux modalités de service de TELUS. TELUS n'offre aucune garantie sur les équipements.

La valeur minimale totale des prix s'élève à 33 467 \$.

Valeur minimale totale des prix pour ce concours : 37 217 \$

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de bulletins de participation valables reçus et du nombre de chances cumulées.

Le prix doit être accepté tel quel et n'est pas échangeable pour de l'argent comptant. Le prix sera remis par TELUS uniquement à la personne ayant gagné.

Prévoir un délai de 6 à 8 semaines pour la livraison du prix.

4. TIRAGE

Les tirages au sort, incluant celui du grand prix, seront effectués par un représentant de TELUS au 6, rue Jules-A.-Brillant à Rimouski parmi tous les bulletins de participation valables qui auront été reçus avant la date de clôture du concours.

Dates des tirages des prix quotidiens :

- Tirage n° 1 : 2 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirages n° 2, 3, 4 : 5 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirage n° 5 : 6 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirage n° 6 : 7 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirage n° 7 : 8 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirage n° 8 : 9 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirages n° 9, 10 et 11 : 11 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirage n° 12 : 13 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirage n° 13 : 14 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirage n° 14 : 15 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirage n° 15 : 16 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirage n° 16, 17 et 18 : 19 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirage n° 19 : 20 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirage n° 20 : 21 décembre 2016 à 11h00 HE
- Tirages n° 21, 22, 23, 24 et 25 : 5 janvier 2017 à 11h00 HE

Lors des tirages n° 6, n° 11, n° 16 et n° 21, trois (3) gagnants recevront un prix.

En plus du ou des prix du jour, trois cartes prépayées VISA de 100 \$ seront tirées à chaque journée de tirage.

Date du tirage du grand prix :

- Tirage le 5 janvier 2017 à approximativement 11h00 HE.

Le participant sélectionné sera contacté par téléphone ou par courriel par un représentant de TELUS dans un délai de 2 jours ouvrables. Seul le participant sélectionné sera contacté.

Pour être déclaré gagnant et recevoir le prix, le participant sélectionné doit remplir les conditions d'admissibilité et avoir répondu correctement à la question d'habileté mathématique qui a été posée sur le bulletin de participation.

Le participant sélectionné pour le grand prix devra de plus signer le formulaire de déclaration d'exonération de responsabilité, qui lui sera transmis par courriel, dans les deux (2) jours ouvrables suivant sa réception. Le formulaire de déclaration d'exonération de responsabilité comprend une confirmation du respect des règlements et des modalités du concours et une acceptation de la non-responsabilité des commanditaires et des administrateurs du concours à l'égard des réclamations et responsabilités résultant de tout litige relativement au concours ou au prix reçu.

Le défaut de respecter l'une des conditions susmentionnées entraîne la disqualification du participant sélectionné et le tirage au sort d'un autre participant qui devra également répondre aux mêmes critères afin d'être déclaré gagnant, et ce, jusqu'à l'octroi du prix.

5. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

La politique en matière de protection de la vie privée de TELUS peut être consultée à :

<http://www.telusquebec.com/fr/global/information/vie-privee.asp>

Tout gagnant consent à l'utilisation de son nom, de la mention de sa ville de résidence et de son image ou de ses déclarations relativement au concours à des fins publicitaires dans tout média auquel TELUS a recours, sans paiement ni autre rémunération.

6. AUTRES CONDITIONS

Tous les bulletins de participation deviennent la propriété de TELUS et sont sujets à vérification par un représentant de TELUS.

TELUS ne peut être tenue responsable des bulletins de participation perdus, volés, reçus en retard, endommagés ou incorrectement acheminés, des défaillances de sites web, des problèmes ou des dysfonctionnements techniques de systèmes informatiques en ligne, de serveurs, de fournisseurs d'accès, de matériel informatique ou de logiciels, de la non-réception de bulletins de participation (incluant les courriels) par TELUS en raison de problèmes techniques ou d'encombrement d'Internet ou de sites web ou encore de toute autre combinaison de ces éléments, y compris les préjudices ou les dommages subis par l'ordinateur d'un participant, ou d'une autre personne, liés au concours ou résultant de celui-ci.

Toute inscription frauduleuse, incomplète ou obtenue de source non autorisée, enregistrée en retard, de nature à être inéquitable envers les autres participants ou autrement non conforme sera rejetée et ne donnera pas droit à un prix.

TELUS se réserve le droit de remplacer le prix par un autre d'une valeur, selon elle, égale ou supérieure, dans le cas où le prix ne serait plus offert, quelle qu'en soit la raison.

TELUS se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis, le concours ou les prix, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du

Québec. Les participants acceptent de se conformer aux décisions des représentants de TELUS, lesquelles sont finales.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit résolu. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Le présent concours est sujet aux lois canadiennes et québécoises applicables.

TELUS est une marque de commerce utilisée avec l'autorisation de TELUS Corporation.

© 2016 TELUS.